

La “garderie prioritaire”

Une **garderie** pour les enfants des “**personnels prioritaires**”* sera assurée **gratuitement** les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de **9h00 à 16h30**. (*hors coût du repas facturé au tarif habituel*). La garderie aura lieu dans les **accueils de loisirs “L’îlot loupiots”** et “**L’île aux enfants**” **respectivement pour les maternelles et les élémentaires**.

Horaires d’arrivée : 8h50 à 09h10

Horaires de départ : 16h20 à 16h40

Conditions d’éligibilité des “personnels prioritaires” :

Les enfants dont les parents sont “personnels prioritaires”* pourront être accueillis, en fonction des places disponibles, par ordre de priorité :

-1^{er} niveau : les deux parents sont “personnels prioritaires”

-2^e niveau : un des deux parents est “personnel prioritaire”

Une attestation de votre employeur ainsi qu’un emploi du temps signé et tamponné vous seront demandés.

En fonction des places disponibles après inscription des enfants des “personnels prioritaires”, la “garderie prioritaire” pourra, sous conditions strictes, accueillir les autres enfants.

Condition d’éligibilité des personnels “non prioritaires” :

Les enfants dont les parents ne sont pas considérés comme “personnels prioritaires” pourront être accueillis, en fonction des places disponibles, par ordre de priorité :

-1^e niveau : famille active monoparentale

-2^e niveau : autre famille active justifiant de l’impossibilité de télétravailler

Une attestation de votre employeur ainsi qu’un emploi du temps signé et tamponné vous seront demandés.

Pour inscrire votre enfant pour la “garderie prioritaire”

L’inscription à la “garderie prioritaire” se fera à partir du lundi 25 mai sur l’**Espace Famille**, accessible depuis le site de la commune www.chateaugay.fr

Une nouvelle activité nommée “**Garderie prioritaire**” a été mise en place. L’ensemble des enfants scolarisés à Châteaugay ont été inscrits par défaut.

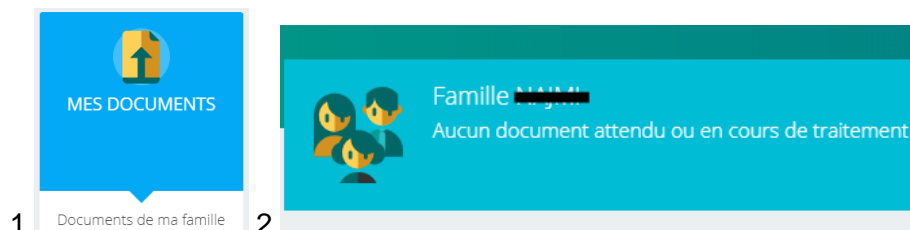
Ouverture des inscriptions le mardi 19 mai à 12h00

Comment réserver ?

1ère étape : Envoi et validation des documents

Il vous suffit de nous **envoyer** votre/vos document(s) justificatif(s), via l’**Espace Famille**.

Pour cela, aller dans le menu “**Mes documents**” puis “**Famille**”, puis “**COVID19 - Attestation employeur**” puis envoyer votre attestation employeur et votre emploi du temps signé et tamponné.





3.

1. menu **Mes documents**
2. puis **Famille XXXX**
3. **envoyer** votre document

Une fois envoyé votre document sera validé rapidement par le Service Enfance Jeunesse.

2ème étape : Réservation

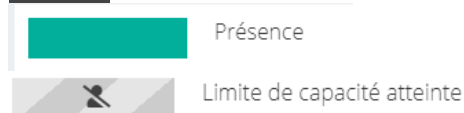
Une fois vos documents validés, vous aurez la possibilité de réserver les jours de présences de votre/vos enfant(s) à la "garderie prioritaire". (*matin, repas, après-midi*)

Pour une meilleure organisation, les réservations se font **obligatoirement à la semaine**. **Les réservations doivent être effectuées avant le jeudi 12h00 pour la semaine suivante.**

1.  2.  3. 

1. menu **Mes réservations**, puis sélectionnez votre/vos enfant(s)
2. cochez pour **réserver**
3. **enregistrer**

Légende :



En cas d'urgence, nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler des réservations afin de prioriser les familles "personnels prioritaires".

Organisation des repas :

Comme pour les enfants en classe, la commune assurera un service de restauration scolaire pour les enfants présents en garderie.

Les enfants prendront un **repas froid** à leur place. Les animateurs et le personnel du restaurant scolaire leur distribueront des paniers repas. Leurs déchets seront ensuite immédiatement collectés dans une poubelle.

Les élèves devront se laver les mains au savon **avant** et **après** le repas.

Il sera demandé aux familles de **prévoir chaque jour** bouteille d'eau ou gourde, cuillère et fourchette (*en plastique rigide et/ou réutilisable de préférence*) dans un sac au nom de l'enfant.

Organisation de la sieste en maternelle :

Merci de fournir coussin et couverture si votre enfant fait la sieste.

Résumé de la “garderie prioritaire” :

- conditions d'éligibilités élargies
- 12 places en élémentaire et 8 places en maternelle
- gratuite (*hors coût du repas*)
- ouverture de 09h00 à 16h30
- réservation via l'Espace Famille uniquement
- début des réservations mardi 19 mai à 12h00
- réservation à la semaine (*avant le jeudi 12h00 pour la semaine suivante*)
- justificatifs à fournir

***Personnels prioritaires = indispensables à la gestion de la crise sanitaire**

- *personnels enseignants*
- *personnels des établissements de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA, établissements pour personne handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus et établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts*
- *professionnels de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens et biologistes.*
- *personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants*
- *services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, en Agences régionales de santé et dans les préfetures*
- *personnels de police et gendarmerie*